



Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Commissaire aux Comptes

Annaïk CELTON

Commissaire aux Comptes

## **Association OPCA de la Construction Bretagne**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Association OPCA de la Construction Bretagne  
20, rue Alain Gerbault  
35012 Rennes Cedex

---

Société par Actions simplifiée au capital de 54.000 €  
RCS Saint-Brieuc 485112064 Siret 48511206400038 Tva intracommunautaire FR 02485112064

**Association OPCA de la Construction Bretagne**

20 rue Alain Gerbault – 35 012 Rennes Cedex

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association OPCA de la Construction Bretagne tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions de l'article L-823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **Vérifications et informations spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président.

Rennes, le 12 mars 2012



Annick Celton  
Associée

# Bilan

## ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Au : 31/12/2011

N° SIRET: 30077258900028

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUF

<b>Actif</b>		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2010
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
<b>Actif immobilisé</b>	<b>Incorporel</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Total</b>				
	<b>Corporel</b>				
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, mat. out. industriels	74 140	74 140		2 863	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Total</b>	<b>74 140</b>	<b>74 140</b>		<b>2 863</b>	
<b>Financier (2)</b>					
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immob. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	762		762	762	
<b>Total</b>	<b>762</b>		<b>762</b>	<b>762</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>74 902</b>	<b>74 140</b>	<b>762</b>	<b>3 625</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>Stocks</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Total</b>				
	<b>Créances (3)</b>				
	Avanc. acomptes versés / commandes				
	Clients et comptes rattachés				
Autres créances	108 430		108 430	72 851	
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>Total</b>	<b>108 430</b>		<b>108 430</b>	<b>72 851</b>	
<b>Divers</b>					
Valeurs mobilières de placement	263 992		263 992	131 377	
(dont actions propres :					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	49 208		49 208	29 006	
<b>Total</b>	<b>313 200</b>		<b>313 200</b>	<b>160 384</b>	
Charges constatées d'avance		3 795		3 795	3 499
<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>		<b>425 427</b>		<b>425 427</b>	<b>236 734</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursements des emprunts					
Ecart de conversion actif					
<b>Total de l'actif</b>		<b>500 330</b>	<b>74 140</b>	<b>426 189</b>	<b>240 360</b>
<b>Renvois :</b>					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
<b>Clause de réserve de propriété</b>		Immobilisations	Stocks	<b>VISA POUR IDENTIFICATION</b> Créances clients	

**AC2C**  
Auditeur et Commissaire aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

# Bilan

## ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Au : 31/12/2011

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

Passif		Exercice	Exercice précédent
<b>Capitaux propres</b>	Capital social (dont versé : )		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	72 098	35 798
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	36 748	36 300	
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>108 846</b>	<b>72 098</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>108 846</b>	<b>72 098</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total</b>			
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	<b>Total</b>		
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 579	24 913
	Dettes fiscales et sociales	127 013	112 246
	Autres dettes	149 324	31 101
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>310 917</b>	<b>168 261</b>	
Produits constatés d'avance	6 425		
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>317 342</b>	<b>168 261</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>Total du passif</b>	<b>426 189</b>	<b>240 360</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	317 342	168 261	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires (3) dont emprunts participatifs			

**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VISA POUR IDENTIFICATION

## Compte de résultat

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Périodes 01/01/2011 31/12/2011 Durées 12 mois  
01/01/2010 31/12/2010 12 mois

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue { Biens Services				
	<b>Chiffre d'affaires net</b>				
	Productions stockées				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			756 446	737 948
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			40 450	67 928
	Autres produits				
		<b>Total</b>			<b>796 897</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>	Marchandises { Achats Variations de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			165 018	148 194
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 368	7 492
	Salaires et traitements			368 018	393 903
	Charges sociales			194 304	192 553
	- sur immobilisations { amortissements provisions			2 634	4 362
	<b>Dotations d'exploitation</b> - sur actif circulant				
	- pour risques et charges				
	Autres charges			27 772	23 680
	<b>Total</b>			<b>764 118</b>	<b>770 187</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>				<b>A 32 779</b>	<b>35 689</b>
<b>Oper. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			55	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 305	611
	<b>Total</b>			<b>2 360</b>	<b>611</b>
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>Total</b>				
<b>Résultat financier</b>				<b>D 2 360</b>	<b>611</b>
<b>Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)</b>				<b>E 35 139</b>	<b>36 300</b>

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VISA POUR IDENTIFICATION

## Compte de résultat

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Périodes	01/01/2011	31/12/2011	Durées	12	mois
	01/01/2010	31/12/2010		12	mois

**EUR**

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

		Total	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 725	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total</b>		<b>12 725</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 117	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total</b>		<b>11 117</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>1 608</b>	
		<b>F</b>	
Participation des salariés aux résultats			
Impôt sur les bénéfices			
		<b>G</b>	
		<b>H</b>	
<b>Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)</b>		<b>36 748</b>	<b>36 300</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
	(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs		
	(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
	(4) Dont produits concernant les entités liées		
	(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

*Comptabilité tenue en euros*

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**

**Annexe au 31 décembre 2011**  
**ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE**

**OPCA de la Construction Bretagne**

**Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos le  
31 décembre 2011  
Montants exprimés en EUR**

**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**

OPCA de la Construction Bretagne  
20 rue Alain Gerbault - CS 51326 - 35012 Rennes Cedex  
*Ce rapport contient 8 pages*



## Annexe au 31 décembre 2011

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

#### Table des matières

1	Faits majeurs	10
2	Principes, règles et méthodes comptables	10
3	Situation au regard de la fiscalité	10
4	But de l'association	11
5	Informations relatives au bilan	12
5.1	Actif	12
5.1.1	Immobilisations corporelles	12
5.1.2	Placements de trésorerie – SICAV	12
5.1.3	Actif circulant – Classement par échéance	12
5.1.4	Produits à recevoir au 31 décembre 2011	13
5.2	Passif	13
5.2.1	Provisions pour risques et charges	13
5.2.2	Autres dettes – Classement par échéance	13
5.2.3	Charges à payer au 31 décembre 2011	14
6	Autres informations	14
6.1	Rémunération des dirigeants	14
6.2	Droits individuels à la formation	14
6.3	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)	14
7	Autres informations diverses	15
7.1	Honoraires versés aux Commissaires aux comptes	15

**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**

# Annexe au 31 décembre 2011

## ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

### 1 Faits majeurs

- Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2011 les statuts de « L'AREF-BTP Bretagne » ont été modifiés par adoption des statuts de l'association paritaire régionale de « L'OPCA de la Construction Bretagne ».
- L'Association a fait l'objet d'un contrôle de l'URSSAF sur les années 2008 à 2010. Aucune irrégularité n'a été relevée au vu des documents consultés au titre de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS.

### 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

- Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- comptabilisation en coûts historiques ;
- principe de prudence ;
- permanence des méthodes.

### 3 Situation au regard de la fiscalité

Le régime fiscal des OPCA et de leurs associations délégataires a été précisé par le Ministère délégué au budget et à la réforme de l'état, Jean-François Copé, en date du 14 mai 2007 dans les termes suivants :

*« La mission, assurée par les OPCA, de mutualisation des fonds versés obligatoirement par les employeurs et destinés au financement de formations professionnelles découle directement de l'organisation du système de formation professionnelle en France. »*

**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés.

## Annexe au 31 décembre 2011

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

*Compte tenu de sa spécificité, cette mission ne présente pas un caractère lucratif; par suite, elle n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés, ni à la taxe professionnelle.*

*Il résulte également de cette analyse et du fait que l'activité des associations délégataires des OPCA n'est en pratique réalisée par aucune autre structure lucrative que ces associations ne seront soumises à aucun des impôts commerciaux.*

*Par ailleurs, afin de maintenir l'adéquation entre le régime de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des entreprises cotisantes et celui des prestataires de formation, les OPCA demeurent soumis au dispositif prévu par l'article 261-4-4°a du code général des impôts (CGI) et aux articles 202 A à 202 D de l'annexe II à ce même code. Ainsi, selon qu'ils sont titulaires ou pas de l'attestation délivrée par la direction régionale à la formation professionnelle dont ils relèvent, les OPCA seront exonérés ou soumis à cette taxe.*

*En ce qui concerne les associations délégataires, je vous invite à vous rapprocher du ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle afin de vous assurer que ces organismes entrent dans le cadre prévu pour l'obtention de l'attestation mentionnée à l'article 202 A déjà cité. Si tel était le cas, ceux-ci cesseraient d'être exonérés de plein droit à la TVA, et leur régime au regard de cet impôt devrait s'apprécier, comme pour les OPCA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, selon qu'ils ont obtenu ou non cette attestation.*

*S'agissant du règlement du passé, les présentes règles ne donneront lieu ni à rappel, ni à restitution. Il en résulte notamment que les rectifications qui ont été proposées par l'administration et, le cas échéant, mises en recouvrement à titre conservatoire, seront abandonnées ou dégrevées ».*

Les OPCA bâtiment et travaux publics ont souhaité rester assujettis à la TVA.

En conséquence, le régime fiscal de l'OPCA de la Construction Bretagne reste inchangé :

- Assujettissement à la TVA,
- Exonération d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle.

#### 4 But de l'association

L'association a pour objet de mettre en œuvre au niveau régional les missions déléguées par l'OPCA de la Construction selon des modalités fixées par convention entre ces deux parties.

**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**

**Annexe au 31 décembre 2011**  
**ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE**

**5 Informations relatives au bilan**

**5.1 Actif**

**5.1.1 Immobilisations corporelles**

**5.1.1.1 Mouvements principaux**

Cession de 3 véhicules d'une valeur nette comptable de 11 118 Euros pour un montant de 12 726 Euros.

**5.1.1.2 Amortissement**

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

**5.1.2 Placements de trésorerie – SICAV**

	Prix d'achat	Cours au 31/12/2011	Plus-values latentes
579 EFI Performance	263 992	264 516	524
	<b>263 992</b>	<b>264 516</b>	<b>524</b>

**5.1.3 Actif circulant – Classement par échéance**

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
**VISA POUR IDENTIFICATION**

## Annexe au 31 décembre 2011

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

#### 5.1.4 Produits à recevoir au 31 décembre 2011

N° Compte	Libellé	Montant HT	TVA
616400	SMABTP Licenciement ETAM	141,64 €	
616460	SMABTP Prévoyance collective	352,12 €	
791050	Paritarisme 4 <sup>ème</sup> trimestre	16 329,48 €	3 200,58 €
748240	AGEFIPH	20 066,89 €	3 933,11 €
740004	Projet CTP/CRP	551,00 €	108,00 €
740500	R & D	7 000,00 €	1 372,00 €
740400	FPSPP	18 000,00 €	
740205	INATER	7 500,00 €	
740201	EDEC BTP	7 080,80 €	
740202	FFB GPEC	2 000,00 €	
791100	GFC FPC	1 631,87 €	319,85 €
791200	SMABTP IJ V DABERT	2 117,34 €	
	<b>Total</b>	<b>82 771,14 €</b>	<b>8 933,54 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>91 704,68 €</b>	

643000-438600	SMABTP arrêts travail	634,57 €	
---------------	-----------------------	----------	--

#### 5.2 Passif

##### 5.2.1 Provisions pour risques et charges

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les OPCA bâtiment et travaux publics ont souscrit auprès de SMA Vie BTP un contrat portant sur le remboursement des indemnités légales ou conventionnelles de fin de carrière des cadres et Etam des organismes suivants :
  - OPCA Bâtiment
  - OPCA travaux publics
  - AREF BTP
  - GFC BTP

Les réserves constituées par les AREF ont été transférées sur le contrat groupe.

##### 5.2.2 Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

**AC2C**  
Audif et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**

## Annexe au 31 décembre 2011

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

#### 5.2.3 Charges à payer au 31 décembre 2011

N° Compte	Libellé	Montant HT	TVA
614000	Charges locatives 35	1 600,00 €	313,60 €
606100	EDF Rennes (10 mois)	1 600,00 €	313,60 €
622600	Honoraires KPMG + Madame Celton	7 280,00 €	1 426,88 €
626000	PTT Affranchissement administratif	467,24 €	
611000	FFB EDEC 2011	7 305,00 €	
6531CFDT	Paritarisme 4 <sup>ème</sup> trimestre	6 171,19 €	
6531CGT	Paritarisme 4 <sup>ème</sup> trimestre	579,29 €	
6531FFB	Paritarisme 4 <sup>ème</sup> trimestre	59,15 €	1 334,69 €
	<b>Total</b>	<b>25 061,87 €</b>	<b>3 388,77</b>
	<b>Total TTC</b>	<b>28 450,64 €</b>	

641200-428200	Provisions CP	38 327,78 €	
648100-438200	Provisions charges/CP	19 052,74 €	

## 6 Autres informations

### 6.1 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, ou salariés doivent être publiés.

Ce montant s'élève à 58 044 Euros pour l'année 2011.

### 6.2 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	119
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	1 004

### 6.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)

Néant.

**AC2C**  
Audil et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**

**Annexe au 31 décembre 2011**  
**ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE**

**7 Autres informations diverses**

**7.1 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes**

Honoraires versés au commissaire aux comptes :

• Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	2 800 €
• Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	/
<b>Honoraires totaux</b>	<b>2 800 €</b>

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
**VISA POUR IDENTIFICATION**